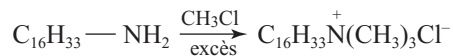


b) Agents cationiques (ou « à cation actifs »)

Ce sont essentiellement des chlorhydrates d'amines « grasses » ($R-NH_3^+Cl^-$) et des sels d'ammoniums quaternaires obtenus en « quaternisant » une amine grasse à longue chaîne par un halogénure d'alkyle léger :

Voir chap. 17,
§ 17.2.2.c



Ils sont en outre bactéricides.

c) Agents non-ioniques

Ils résultent de la condensation (polyaddition) de l'oxyde d'éthylène et d'un alcool, d'un phénol ou d'une autre molécule à hydrogène labile ; les « éthers de polyéthylène-glycols » $R(OCH_2CH_2)_nOH$ en sont l'exemple le plus courant.